



Help saisie jaf ?

Par gigi71

Bonjour, j'ai divorcée par consentement mutuelle en janvier 2020. nous étions d'accord pour une garde alternée sans PA. Or mon fils (16 ans) refuse depuis août de venir chez moi, il a coupé tous liens avec moi sans réels motifs . Son père l'a pris à son domicile à temps plein prétextant qu'il n'avait pas le choix car il a suivi le choix de son fils. Mon ex mari n'a donc pas respecté la convention. Il me demande de participer aux frais . je suis complètement perdue sur mes droits . faut il que je lui verse une PA ? comment me défendre devant le jaf pour garder le lien avec mon fils , je souhaite poursuivre la garde alternée . ?merci de vos précieux conseils . que faut il que je fasse ? j'ai l'impression que je me fais avoir par mon ex mari sans scrupule pour me couper de mes enfants et me soutirer un maximum de pension.